

## ■ **Projet de motion pour un hôpital commun Tarbes-Lourdes**

**Déposé par les groupes Radicaux et apparentés, Socialistes et apparentés, LREM et apparentés**

Le Centre Hospitalier de Tarbes (350 lits de médecine, chirurgie et obstétrique) et le Centre Hospitalier de Lourdes (105 lits de médecine et chirurgie) ont une direction commune depuis 2009. Ils élaborent de manière partagée leur projet médical depuis 2012, l'objectif étant d'éviter les doublons entre deux établissements situés à seulement 18 kilomètres l'un de l'autre.

Un dossier pour la construction d'un nouvel hôpital a été élaboré en 2017 par la direction commune des deux établissements et par l'agence régionale de santé (ARS) Occitanie. Ce document indique qu'un terrain serait envisagé pour sa construction, à mi-distance entre Lourdes et Tarbes.

Le projet de construction d'un site commun est déclaré éligible par le Comité interministériel de performance et de la modernisation de l'offre de soins (Copermo). Ce Comité procédera à un second examen fin 2018 ou début 2019 afin de déterminer le montant de la participation financière de l'Etat.

- **Considérant** l'urgence de réaliser ce projet pour répondre au besoin de maintien d'une offre publique de soins qualitative et de proximité dans le département,
- **Considérant** l'engagement des acteurs des deux centres hospitaliers, directeurs, membres des Commissions médicales d'établissement (CME), du collège médical, personnels et praticiens,
- **Considérant** la nécessité de préserver et de garantir les conditions de développement et d'attractivité de notre territoire en consolidant une offre hospitalière de premier ordre tant pour les résidents que pour les populations touristiques,

Le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées :

- tient à manifester son adhésion au projet de construction d'un nouveau Centre Hospitalier commun regroupant ceux de Tarbes et de Lourdes,
- et demande aux autorités compétentes de finaliser sans plus attendre le processus de décision.